

LA MISE EN PLACE DU CSE DANS L'ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Articles L.2311-1 et suivants du Code du travail



Le CSE est l'instance de représentation du personnel permettant le dialogue avec l'employeur dans l'entreprise.

Rôle du CSE

Assurer l'expression collective des salariés dans les décisions concernant la gestion et l'évolution économique et financières de l'entreprise, l'organisation du travail ou la formation professionnelle.

Seuil de la mise en place

La mise en place du CSE est obligatoire pour **toute entreprise qui atteint un effectif de 11 salariés ou plus pendant 12 mois consécutifs**

Quels sont les salariés à comptabiliser ?



- Salariés titulaires d'un CDI
- Salariés à temps partiel *
- Salariés titulaires d'un CDD **,
- Salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent *,
- Salariés mis à disposition**.

* au prorata du temps de travail sur 12 mois précédents

** au prorata du temps de travail si ne remplace pas un salarié absent ou suspendu



- Apprentis
- Titulaires d'un contrat initiative-emploi
- Titulaires d'un contrat insertion-revenu minimum d'activité
- Titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Titulaires d'un contrat de professionnalisation

Articles L.2311-1 et suivants du Code du travail

Composition du CSE (à minima)



L'employeur ou son représentant



Une délégation du personnel, composée :

- d'un titulaire et un suppléant pour les entreprises de 11 à 24 salariés,
- de 2 titulaires et de 2 suppléants pour les entreprises de 25 à 49 salariés



Le renouvellement de la délégation du personnel doit avoir lieu tous les 4 ans maximum.

Organisation des élections

90 jours de délai maximum

INFORMATION	NÉGOCIATION	VOTE	RÉSULTATS
Donner la date du scrutin aux salariés	Protocole d'accord préélectoral. Il fixe les modalités pratiques de l'élection	Vote en 2 tours par collège électoral	Établissement & publication d'un procès verbal

Conséquences de l'absence de mise en place d'un CSE

L'absence de mise en place du CSE peut avoir des conséquences importantes pour l'employeur : perte du bénéfice d'exonérations sociales et fiscales, dommages et intérêts pour le salarié licencié...

Consultez votre expert-comptable pour comprendre le rôle et les missions du CSE et mettre en place les élections.

Créé en 2000, Harmonium est un cabinet d'experts-comptables riche de 60 collaborateurs.

Vous souhaitez approfondir ce sujet ?

N'hésitez pas à nous contacter : accueil@harmonium-experts.fr



Version 1 - Septembre 2022

Ce document est la propriété de la société Harmonium. La reproduction/l'utilisation de ce document est tolérée sous réserve de respecter l'intégralité de son contenu (pas de modification ni d'altération).

